



LA MARINE NATIONALE, ACTEUR DE LA CYBERDÉFENSE MARITIME

Compte tenu de la dimension croissante acquise par le cyberspace dans les opérations et les activités maritimes, une sécurisation renforcée des systèmes d'informations est aujourd'hui devenue nécessaire pour l'ensemble du secteur maritime. Consciente de cette réalité, la Marine nationale considère la cyberdéfense comme un domaine de lutte à part entière.

Le « Pacte Défense Cyber », présenté par Jean-Yves le Drian en février 2014, témoigne de la nouvelle impulsion globale donnée à la cyberdéfense, dans l'esprit du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2013). C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ouverture au sein de la Marine du Centre support à la cyberdéfense (CSC).

LE CENTRE SUPPORT À LA CYBERDÉFENSE

Dotée d'unités à la pointe de la technologie, utilisant une multitude de systèmes d'information, la Marine a pleinement saisi les enjeux cyber en créant cette unité spécifique, à vocation inter-organique. Placé sous l'autorité du vice-amiral Anne Cullerre – représentant le chef d'état-major de la Marine pour l'application des directives interarmées cyberdéfense –, le CSC a pour mission de fournir à l'ensemble des forces aéronavales des formations pour ce nouveau domaine de lutte.

Des entraînements sont conduits à bord des unités et sur des plates-formes dédiées. En outre, le CSC dispose d'une capacité d'animation d'exercices (CATAMARAN – GABIAN – DEFNET). De manière opérationnelle, il est aussi en mesure de fournir des groupes d'intervention rapide capables d'être projetés sur une unité pour la renforcer. L'objectif visé est de garantir la capacité des unités aéronavales à détecter les menaces cyber, identifier les conséquences techniques et opérationnelles, les endiguer, puis revenir à une situation nominale. Les plates-formes d'entraînement seront réparties entre deux antennes, à Toulon et Brest.

LE SECTEUR MARITIME, DÉPENDANT DU CYBERESPACE

Les enjeux liés à la cyberdéfense dépassent néanmoins le seul secteur militaire : l'emploi du cyber concerne en effet l'activité maritime dans son ensemble. Plusieurs grandes tendances expliquent ce lien, comme la dépendance croissante du milieu maritime à l'électronique de bord, l'informatisation des systèmes ou encore la mise en réseaux des navires, des armateurs et des ports.

Cette intégration des systèmes informatiques dans la gestion et l'autonomisation des opérations liées aux activités maritimes est appelée *marétique*. Son emploi permet d'augmenter la productivité et la fluidité du secteur maritime qui en retire un bénéfice considérable. Cependant, le recours massif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) se fait parfois au détriment de la sécurité des systèmes d'informations.

UN TERRAIN PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE

Alors que 80 % de la marétique reposent sur la technologie sans-fil, les systèmes informatiques maritimes ont longtemps été considérés comme impénétrables. Or, le progrès technique a désormais rendu réelle la menace d'intrusion et de cyber-attaque, sous forme de piratage électronique de GPS ou de logiciels nécessaires à la gestion de l'activité maritime. En ce sens, le piratage du logiciel de gestion des stocks du port d'Anvers, qui a eu lieu entre 2011 et 2013, est significatif : il a permis le détournement de plusieurs conteneurs au profit des narcotrafiquants. L'attaque et la manipulation de données informatiques concernant les navires et leur cargaison est un autre défi, tout comme la falsification d'identité – en démontre l'exemple du tanker *Ramtin*, en octobre 2013, qui a su déjouer l'embargo sur le pétrole iranien. A l'avenir, le détournement informatique de navires pourrait être réalisé à des fins terroristes.

La criminalité informatique et l'emploi en tant qu'arme des infrastructures du cyberspace sont les deux grandes menaces qui pèsent ainsi sur l'univers maritime. Or, le réseau du cyberspace est bien plus vaste qu'il n'y paraît : des câbles sous-marins en fibre optique – servant à la transmission intercontinentale des communications ainsi qu'au transport des données internet – en passant par le *Cloud computing* et les *data centers* associés – servant au stockage des informations –, les points de vulnérabilité du secteur maritime se trouvent multipliés et demandent un effort grandissant de sécurisation.

La Marine nationale aura ainsi un rôle croissant à jouer dans cet effort de protection du secteur maritime. Le CSC participera notamment au rayonnement de son action auprès des différents acteurs du milieu.

